



Le mot du président

La tête haute

Il y a des moments dans la vie où il faut savoir garder la tête haute face à l'adversité, et ne pas accepter de subir l'injustice. Ne pas baisser la tête et courber le dos. Se défendre est légitime et sauvegarde l'estime de soi. Dans un conflit on prend le risque de perdre, mais au moins on peut se regarder dans le miroir.

Le nouveau statut du personnel de La Poste permet d'accéder aux tribunaux de travail ou aux Prudhommes. L'expérience nous montre que leurs jugements sont souvent en faveur des employés.

L'adversité prend parfois le visage de l'employeur. Voici l'histoire réelle vécue par un collègue. Ce collègue avait reçu un avertissement pour des raisons injustes. Il aurait pu subir et accepter, mais il a préféré se battre. Il est allé au tribunal du travail où furent convoqués ses responsables hiérarchiques. Le juge a mis en évidence les méthodes dignes de l'inquisition de ces responsables, les sermonna vertement et fit enlever l'avertissement.

A la sortie du tribunal ce sont les représentants de la Poste qui avaient la tête baissée et notre collègue avait la sienne haute.

Vos commentaires et réponses à : s.a.p@bluewin.ch

Salutations militantes
Olivier Cottagnoud
Président du Syndicat Autonome des Postiers

Mars 2014